



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Intervention départementale en faveur des opérateurs cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)

Rapport n° CP/2014/842

Service gestionnaire :

Service insertion et lutte contre les exclusions

Résumé :

Le présent rapport concerne deux modifications de conventions présentées dans le cadre du cofinancement européen FSE géré par le Conseil Général.

Cet ajustement comptable n'entraîne pas d'augmentation du montant de la subvention européenne, ni d'augmentation des dépenses éligibles.

La convention pour la période 2010-2014 a été signée le 2 juillet 2010. Le montant par année s'élève à 1,3 M € (soit 0,3 M € de plus par an que pour la période 2007-2009).

Cette enveloppe s'inscrit dans l'objectif européen « Compétitivité régionale et emploi ». En mettant l'accent sur la préparation et l'accès à l'emploi, elle permet de renforcer la politique d'insertion du Département.

La mobilisation de cette enveloppe a un effet levier sur les actions financées par le Département sur deux points principaux :

- un nombre de personnes accompagnées plus important de 20 à 30% selon les opérations ;
- des modalités complémentaires d'intervention mises en œuvre (accompagnement collectif, modules spécifiques de préparation à l'entreprise et à l'emploi, suivi en entreprise et tutorat).

Période 2013-2014

La commission permanente du 7 octobre 2013 a approuvé la convention FSE 2013-2014 de l'association **Antenne**.

Entre temps, il a été procédé à une nouvelle répartition entre les différents postes de dépenses. Cela ne modifie ni le montant de la dépense éligible au titre du FSE, ni le montant FSE prévisionnel.

La commission permanente du 7 octobre 2013 a approuvé la convention FSE 2013-2014 de l'association **Entraide le Relais**.

Entre temps, il a été procédé à une nouvelle répartition des dépenses entre l'année 2013 et l'année 2014. Cela ne modifie ni le montant de la dépense éligible au titre du FSE, ni le montant FSE prévisionnel.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président décide, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), de modifier le périmètre des dépenses des conventions FSE avec les associations Antenne et Entraide le Relais;

Elle autorise son président à signer les avenants aux conventions correspondantes.

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL